

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY

Mme Diane BUI-DUYET

DATE DE CONVOCATION M. Warren NAXUE 13/12/2024 M. Marc ZEISEL

Mme Pascale SERVENT M. Michel FONGUE Mme Janine BAJON

Mme Vaimoe ALBANESE
M. Nicolas BRIGNONE
Mme Cindy PRALONG
M. Christophe DELESSERT
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Stéphanie PAIMAN

M. Alexandre MACHFUL Mme Tuilogona O'CONNOR M. Marc LE LEIZOUR

Mme Anne-Christine CHIMENTI Mme Kimberley BARONI Mme Laurène CASSAGNE M. Michel DESMEUZES Mme Christine BELLET

M. Jean-Marie FIRMIN-GUION Mme Liliane CONDOUMY M. Claude CHARLOT M. Patrick SAKOUMORI Mme Christiane SARIDJAN Mme Magali MANUOHALALO M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

M. Joseph BOANEMOA M. Emmanuel BERART M. Bernard LAVANDIER M. Jonas TAOFIFENUA

formant la majorité des membres en exercice.

DATE D'AFFICHAGE

13/12/2024

ABSENTS EXCUSES:

M. Luc BRUN

Mme Valérie LAROQUE

M. Bruno CAPY

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

M. Christophe DELIERE
Mme Muriel GERMAIN
M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Veylma FALAEO
M. Eric MELTESALE
Mme Christine LE SAINT
Mme Jeanne POELLABAUER

DELIBERATION N°2024-1277

relative aux ajustements organisationnels au sein du Pôle Aménagement

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 21 novembre 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/118 du 28 novembre 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 1, le pôle aménagement comprend trois postes de chargés d'études et projets stratégiques, directement rattachés au secrétaire général adjoint en charge du pôle, qui exercent les missions :

- de référent littoral, et qui assure également les missions de pilotage du Schéma Directeur Immobilier de la Ville, de référent grands travaux, de coordination des relations entre le pôle aménagement et le service de l'information géographique, notamment en termes de mise à jour des données géo-référencées et d'assistance au secrétaire général adjoint du pôle aménagement dans ses missions de pilotage des stratégies sectorielles d'aménagement;
- de référent outils, qui a vocation à être l'interlocuteur privilégié d'un réseau de référents pour la gestion des projets du pôle. Il contribue activement au renforcement des méthodes et outils et accompagne les services à développer la transversalité sur les méthodes de travail et compétences techniques;
- de référent développement durable, chargé du pilotage, de la coordination, de l'animation et du suivi du développement durable du territoire communal selon la feuille de route politique. Il contribue à l'organisation et à l'animation des événements en relation avec le développement durable, et participe à la recherche de financements de projets liés à cette thématique.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif du pôle aménagement au niveau secrétariat général adjoint est fixé à 3 postes permanents de catégorie A (ingénieur 2ème grade).

Il est précisé que le poste de secrétaire général adjoint est comptabilisé dans les effectifs de l'organigramme définitif du Secrétariat Général.

ARTICLE 3 /

Les délibérations du conseil municipal de la ville de Nouméa ci-dessous sont abrogées :

- n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa ;
- n° 2020/1064 du 7 juillet 2020 relative à un ajustement organisationnel du Pôle Aménagement (PA).

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 988-200012508-20241220-2975-DE-1-1 Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre 2024

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE 2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SONIA LAGARDE

Madame Kimberley BARONI

Page 4/4

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DIRECTION CONCERNEE	1
- MISE EN LIGNE	1

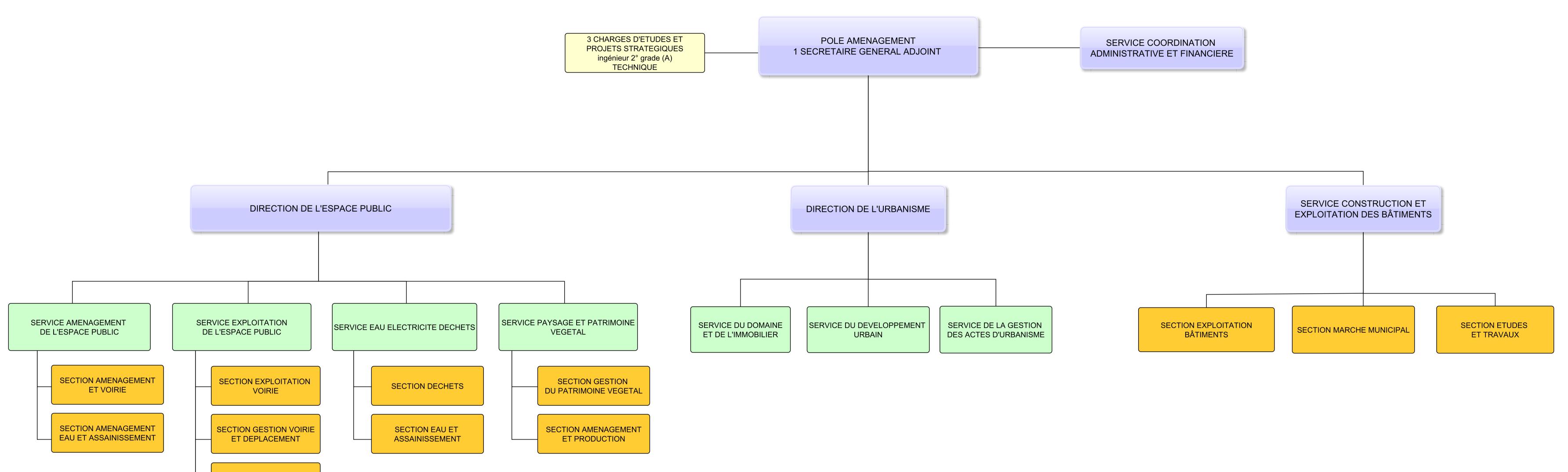
SECTION NETTOIEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

SECTION EXPLOITATION
ET ENTRETIEN
DE L'ESPACE PUBLIC

SECTION PREMIERE INTERVENTION

SECTION SURVEILLANCE
DE L'ESPACE PUBLIC







Attaché normal (A)
Total16

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Service Coordination Administrative et Financière
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service Coordination Administrative et Financière
1 CHEF DE SERVICE ADJOINT
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

2 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES rédacteur normal (B) ADMINISTRATIVE

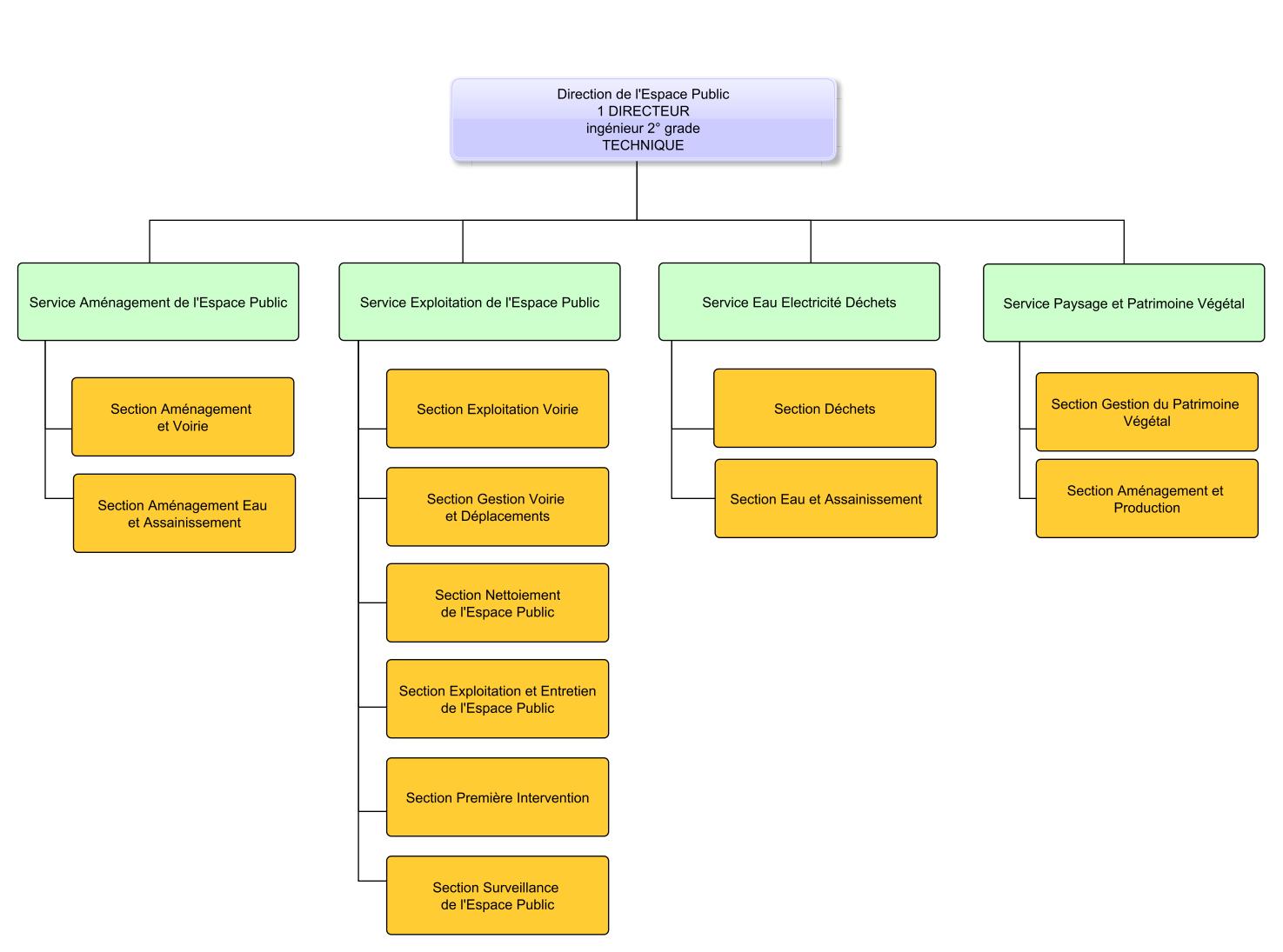
8 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES adjoint administratif normal (C) ADMINISTRATIVE

2 AGENTS D'ACCUEIL ET DE SECRÉTARIAT adjoint administratif normal (C) ADMINISTRATIVE

2 AGENTS PATROUILLEURS grille 1 - échelon 5 ACDP



DEP - DIRECTION
Ingénieur 2° grade (A)1
Total1





Ingénieur 2° grade (A)
Total17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Service Aménagement de l'Espace Public 1 CHEF DE SERVICE ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

Section Aménagement et Voirie 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

> 3 CHARGES D'ETUDES ET PROJETS STRATEGIQUES ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

2 DESSINATEURS-PROJETEURS technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

> 2 CONDUCTEURS D'OPERATIONS technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

Section Aménagement Eau et Assainissement 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

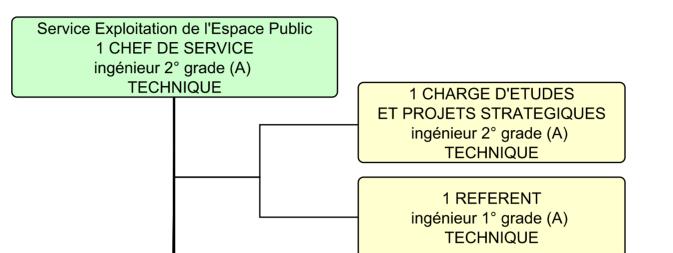
> 4 CHARGE D'ETUDES ET PROJETS STRATEGIQUES ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

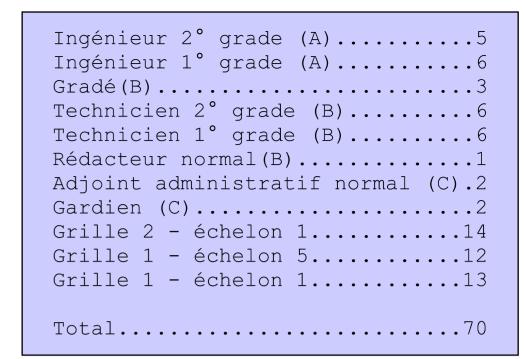
1 CHARGE D'ETUDES ET TRAVAUX ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

1 CONDUCTEUR D'OPERATIONS technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

1 DESSINATEUR-PROJETEUR technicien 2° grade (B) TECHNIQUE







Section Exploitation Voirie 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

> 2 CHARGES D'ETUDES ET TRAVAUX ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

1 COORDINATEUR ESPACE PUBLIC technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Gestion Voirie et Déplacements 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE DU DOMAINE PUBLIC technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

> 1 GESTIONNAIRE CIRCULATION technicien 1° grade (B) TECHNIQUE

1 CONTROLEUR technicien 1° grade (B) TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR DU DOMAINE PUBLIC rédacteur normal (B) ADMINISTRATIVE Section Nettoiement de l'Espace Public 1 CHEF DE SECTION ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

1 REFERENT ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

2 CONTROLEURS technicien 1° grade (B) TECHNIQUE Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

Section Entretien

1 CHEF DE SECTION ADJOINT technicien 2° grade (B)

TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES Conducteurs grille 2 - échelon 1 ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN

Conducteurs

grille 1 - échelon 5

ACDP

Section Première Intervention 1 CHEF DE SECTION ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

Section Première Intervention
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES grille 2 - échelon 1 ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN grille 1 - échelon 1 ACDP

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF adjoint administratif normal (C) ADMINISTRATIVE

Section Surveillance de l'Espace Public 1 CHEF DE SECTION gradé (B) SECURITE

Section Surveillance de l'Espace Public 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS gradé (B) SECURITE

> 4 AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE grille 1 - échelon 5 ACDP

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ gardien (C) SECURITE

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE



SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A)4
Ingénieur 1° grade (A)4
Technicien 2° grade (B)12
Technicien 1° grade (B)1
Rédacteur normal (B)1
Total22

Service Eau Electricité Déchets 1 CHEF DE SERVICE ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE 1 CHARGE D'ELECTRICITE ET PROJETS STRATEGIQUES ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

Section Déchets
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE DE PREVENTION DES DECHETS ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

1 CHARGE DE PERFORMANCE DECHETS ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

4 COORDINATEURS EXPLOITATION-PREVENTION technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE CLIENTELE rédacteur normal (B) ADMINISTRATIVE Section Eau et Assainissement 1 CHEF DE SECTION ingénieur 2° grade (A) TECHNIQUE

> 1 CHARGE DE LA STRATEGIE RACCORDEMENT ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

1 CHARGE DE LA STRATEGIE EXPLOITATION ingénieur 1° grade (A) TECHNIQUE

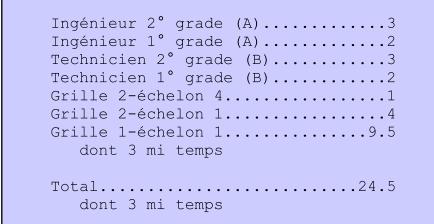
> 4 COORDINATEURS RACCORDEMENT technicien 2° grade (B) TECHNIQUE

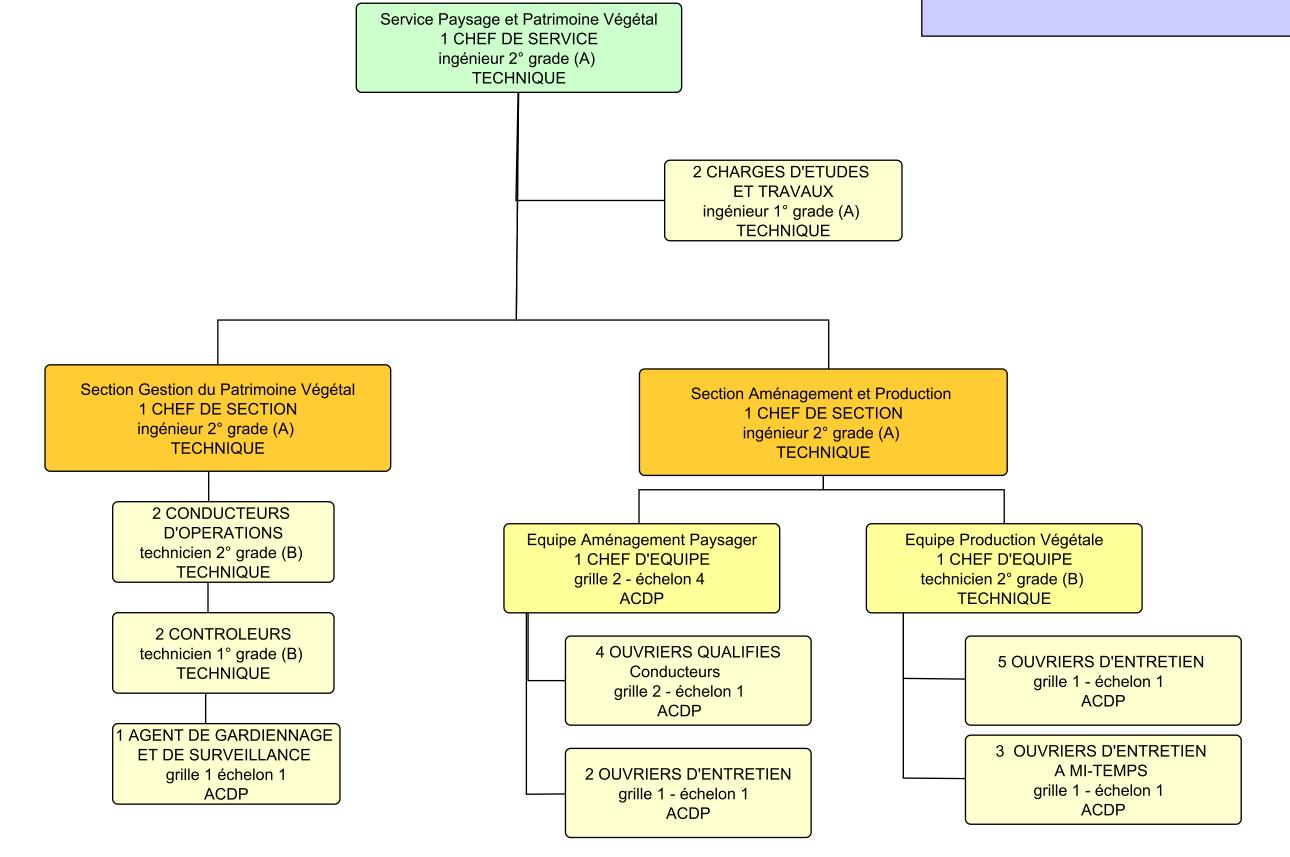
4 COORDINATEURS
CONCESSION
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE RESEAU technicien 1° grade (B) TECHNIQUE



SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

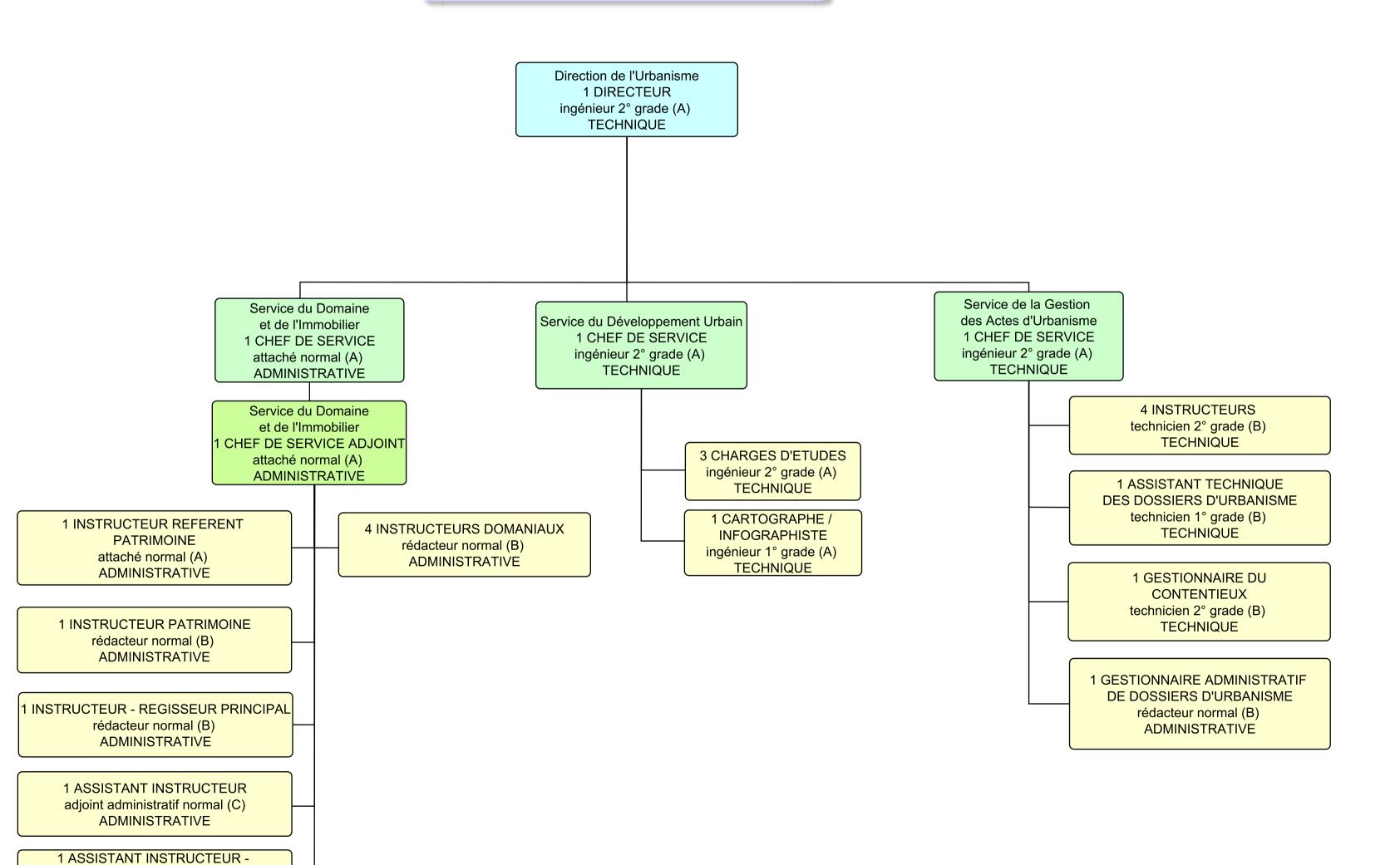




REGISSEUR SUPPLEANT adjoint administratif normal (C) ADMINISTRATIVE



DIRECTION DE L'URBANISME



 Ville de NOUMÉA

ANNEXE 9

SERVICE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES BATIMENTS

